

rait pas d'augmentation supérieure à 5 p. 100 aux provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Dans le dernier budget, cette limitation a été étendue à une période de cinq ans.

Le Régime d'assistance publique du Canada a été mis sur pied sous Lester Pearson, en 1966, conformément à la volonté du Parti libéral de contribuer au bien-être des personnes dans le besoin. Le programme payait la moitié des dépenses des programmes provinciaux d'aide sociale. C'était une initiative hardie destinée à renforcer le filet de sécurité sociale au Canada. Il a presque coïncidé avec notre premier régime d'assurance-santé, un autre progrès important pour les Canadiens.

Depuis que le gouvernement a pris le pouvoir en 1984, il s'est systématiquement attaqué aux programmes sociaux. Dans son premier budget, il a essayé de désindexer les pensions, mais il faut féliciter les retraités canadiens qui ont su s'opposer au ministre des Finances ainsi qu'au premier ministre et ont été capables de les convaincre de retirer leur mesure législative.

En 1986, il a commencé à modifier le financement de l'enseignement postsecondaire et des services de santé en vertu du Financement des programmes établis. À la fin du siècle, les économies réalisées grâce à ces changements atteindront 100 milliards de dollars. En 1989, le gouvernement a créé la récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales versées aux personnes dont le revenu est au-dessus d'un certain montant. Notons en plus que le gouvernement n'a rien prévu pour tenir compte de l'inflation à cet égard. L'an dernier il a lancé son attaque contre le Régime d'assistance publique du Canada.

• (1640)

Tous ceux qui sont ici présents se rappellent que le premier ministre avait déclaré que nos programmes sociaux étaient un dépôt sacré. Nous comprenons à présent l'importance qu'il accordait à ces programmes, hélas. Le gouvernement voudrait aujourd'hui nous faire croire que les provinces qui sont touchées par les réductions peuvent facilement assumer ces frais. Je ne crois pas que ce soit le cas.

Notre pays est encore paralysé par la récession que le gouvernement a créée. Les déficits provinciaux sont à la hausse dans tout le pays; les provinces peuvent difficilement se permettre de faire les emprunts supplémentaires dont elles auraient besoin pour tout changer. Si je com-

### *Initiatives ministérielles*

prends bien, le nombre d'assistés sociaux de Toronto a augmenté de plus de 50 p. 100 par rapport à l'an dernier.

On pourrait affirmer sans crainte que le gouvernement fédéral est directement responsable de cette situation.

L'an dernier, le gouvernement a fait adopter de force le projet de loi C-21 modifiant la Loi sur l'assurance-chômage. Ce projet de loi diminuait les prestations d'assurance-chômage que les gens pouvaient toucher. Lorsqu'ils cessaient de recevoir des prestations, ils n'avaient d'autre choix que de venir gonfler les rangs des assistés sociaux.

En temps normal, les députés d'en face conseilleraient aux assistés sociaux d'aller se trouver un emploi. Mais où? Compte tenu des effets conjugués de l'Accord de libre-échange et des politiques fédérales d'intérêts élevés et du dollar élevé, des entreprises sont obligées de déménager aux États-Unis où leurs coûts sont moindres.

Certains diront qu'en tant que député de l'Île-du-Prince-Édouard, je n'ai pas à m'en faire, car les habitants de ma circonscription ne sont pas touchés. C'est peut-être vrai aujourd'hui, mais qui sait ce qui arrivera l'an prochain?

Nous savons que les promesses du gouvernement ne valent rien. Nous savons que, l'an prochain, il fera peut-être subir un gel du RAPC à trois ou quatre autres provinces. Mais si Dieu le veut, l'an prochain, il ne sera plus au pouvoir.

Le Régime d'assistance publique du Canada a été créé en vertu d'une entente fédérale-provinciale, d'un contrat conclu entre Ottawa et les provinces. Aux termes de cette entente, le gouvernement fédéral ne pouvait modifier ou annuler ce régime qu'avec le consentement de la province intéressée. Après la première attaque faite contre ce régime l'année dernière, le Conseil canadien de développement social a déclaré que ces dispositions étaient importantes, parce que le RAPC était fondé sur la collaboration et la confiance entre Ottawa et les provinces et qu'en agissant unilatéralement, le gouvernement fédéral avait trahi cette confiance.

Puisque le gouvernement fédéral a rompu ses promesses envers trois provinces, comme je l'ai déjà dit, il n'y a certainement rien qui l'empêche d'en faire autant avec les sept autres. Depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir en 1984, ils ont opéré une série de réductions dans nos programmes sociaux, dans ces programmes dont dépendent les citoyens.